



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cabines

Question écrite n° 31095

Texte de la question

Reponse. - L'honorable parlementaire fait certainement allusion a une situation transitoire, qui a resulte d'un souci d'adaptation du materiel a l'evolution technologique. Il est exact que les premieres cabines telephoniques a cartes, installees vers le debut de la decennie, utilisaient des cartes d'abord magnetiques, puis holographiques. Le premier type a rapidement ete abandonne. Le second a ete assez largement implante, dans les stations de sport d'hiver notamment. A l'heure actuelle, il n'en reste plus un seul sur la voie publique ; le tres petit nombre restant en service, situe exclusivement dans des lieux proteges, est egalement appele a disparaitre. Le modele qui a supplante, a partir de 1984, les publiphones a cartes magnetique ou holographique est l'appareil a carte a memoire, dont pres de 30 000 exemplaires sont actuellement en service. Cet appareil est utilisable avec deux types de cartes, toutes deux equipees d'un microprocesseur ou « puce » : la carte prepayee, dite « telecarte », d'une valeur de 50 ou 120 unites Telecom ; la carte Telecom ou carte T qui permet, en utilisant un code confidentiel, de telephoner, soit a partir d'un publiphone a cartes, et ce de maniere totalement automatique, soit a partir de n'importe quel autre poste, public ou prive, en passant par un operateur. Ces cartes sont identiques pour toute la France, et la situation evoquee de disparite entre Paris et province a donc cesse. Il va toutefois s'en recreer une, de nature bien differente, dans la mesure ou une experience en cours dans la region de Rennes vise a permettre l'utilisation, dans certains publiphones a cartes ayant recu des informations specifiques complementaires, de cartes bancaires a memoire. On retrouve la une situation experimentale, dans laquelle un nouveau produit est teste a l'echelle restreinte avant de decider de sa generalisation. Mais cette exception tres limitee ne contredit pas le principe selon lequel, a l'heure actuelle, toutes les cartes telephoniques mises par le service des telecommunications a disposition de sa clientele sont utilisables dans tous les publiphones a cartes de la metropole et des departements d'outre-mer.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire fait certainement allusion a une situation transitoire, qui a resulte d'un souci d'adaptation du materiel a l'evolution technologique. Il est exact que les premieres cabines telephoniques a cartes, installees vers le debut de la decennie, utilisaient des cartes d'abord magnetiques, puis holographiques. Le premier type a rapidement ete abandonne. Le second a ete assez largement implante, dans les stations de sport d'hiver notamment. A l'heure actuelle, il n'en reste plus un seul sur la voie publique ; le tres petit nombre restant en service, situe exclusivement dans des lieux proteges, est egalement appele a disparaitre. Le modele qui a supplante, a partir de 1984, les publiphones a cartes magnetique ou holographique est l'appareil a carte a memoire, dont pres de 30 000 exemplaires sont actuellement en service. Cet appareil est utilisable avec deux types de cartes, toutes deux equipees d'un microprocesseur ou « puce » : la carte prepayee, dite « telecarte », d'une valeur de 50 ou 120 unites Telecom ; la carte Telecom ou carte T qui permet, en utilisant un code confidentiel, de telephoner, soit a partir d'un publiphone a cartes, et ce de maniere totalement automatique, soit a partir de n'importe quel autre poste, public ou prive, en passant par un operateur. Ces cartes sont identiques pour toute la France, et la situation evoquee de disparite entre Paris et province a donc cesse. Il va toutefois s'en recreer une, de nature bien differente, dans la mesure ou une experience en

cours dans la region de Rennes vise a permettre l'utilisation, dans certains publiphones a cartes ayant recu des informations specifiques complementaires, de cartes bancaires a memoire. On retrouve la une situation experimentale, dans laquelle un nouveau produit est teste a l'echelle restreinte avant de decider de sa generalisation. Mais cette exception tres limitee ne contredit pas le principe selon lequel, a l'heure actuelle, toutes les cartes telephoniques mises par le service des telecommunications a disposition de sa clientele sont utilisables dans tous les publiphones a cartes de la metropole et des departements d'outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Weisenhorn Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31095

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 octobre 1987, page 5623

Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 279